SCI Michel THOMAS - contact

De: Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Envoyé: vendredi 9 février 2024 14:17
À: SCI Michel THOMAS - contact
Cc: Cabinet TROUVIN
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : appel d'offre - suivi

Bonjour Monsieur THOMAS,

Bien vu les documents reçus.

Il faut harceler le syndic d'abord par téléphone puis par email dès lors qu'ils ont reçu les pièces nécessaires pour rédiger l'ordre du jour de l'AGE appelée à statuer sur le vote des travaux.

Bien à vous,

Laurent MARTIGNON
Avocat au Barreau de Paris

34 rue Bassano
75008 PARIS
Tel : 01 47 63 42 10
www.trouvin-avocats.fr
cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr

De : SCI Michel THOMAS - contact <contact@scimt.fr>
Envoyé : vendredi 9 février 2024 10:06
À : Laurent MARTIGNON <lm@trouvin-avocats.fr>
Objet : SCI Michel THOMAS : appel d'offre - suivi

Cher Maître,

Vous trouverez en pièces jointes les réponses reçues au plus tard le 02 février 2024 concernant l'appel d'offre relatif aux travaux de réfection des fontes de l'immeuble 220 bd de la Villette.

Le syndic n'a toujours adressé les convocations à l'AG qui doit statuer sur le financement de ces travaux.

Il est essentiel que la SCI Michel THOMAS fournisse, lors de l'ARA du 13 mars 2024, l'adoption de la résolution du financement des travaux.

Je m'interroge sur la démarche la plus favorable pour obtenir l'envoi de ces convocations par le syndic déjà informé de l'importance de cette résolution.

Qu'en pensez-vous ?

Bien à vous

Th. THOMAS